BORDEREAU D'EMISSION N°:1

Année d'émission : 2024

Secteur Imposition: 221

MINISTERE DE L'INTERIEUR			
Ordonnateur 0829 - COMMUNE MASMOUDA			
Sous ordonnateur			
Comptable assignataire	PERCEPTION OUAZZANE		
Comptable chargé de recouvrement	PERCEPTION OUAZZANE		

Imputation budgétaire							
Intitulé de la rubrique	Chapitre	Article	Paragraphe				
Produit d'affermage des souks communaux	40	4010	1140102027				

Exécution de la loi 47-06 du 30/11/2007 Completé et modifié par la loi 07-20 du 31/12/2020 Exécution de l'

De: 1 **A**: 1

Années	2024 / 2024
Montant Anterieur (en dh)	850 200,00
Montant total (en dh)	88 182,50
Montant Global (en dh)	938 382,50

A remplir par le compte	<u>Titres rejetés</u>		Date d'envoi à l'ordonnateur par le comptable
	Totale net admis par le	<u>DH</u>	
	à reporter au bordereau suivant =	<u>DH</u>	

null;le: 28/11/2024

Le/La Président(e) du conseil de la COMMUNE MASMOUDA

ORDRE DE RECETTES										Année	202	24		
					Nombre d'article			1		,				
Nom et Prénom des redevables Base et décompte des perceptions Année			Tarif	Montant Principal		Amendes	Penalités	М	Majoration de retard artic		article Défaut de			
Nature des Taxes		Aillee	iee raiii			15%	10%	5%	Mois	0,5%	paiement			
CIN	GM52650	N°OR:	1	2024	0,00	88 1	82,50	0	(0,00	0	0,00	0,00	
Nom et Pré	nom des redevables		ZOUAKI MU	STAPHA	-	-					-	-		
Adresse)		56 LOT EL M	IANZAH										
Lieu d'in	nposition											Article: null		
Eléments	de liquidation					Z	ZONE			Superf	icie	null		

Total page (en dh) :	88 182,50
Total+report (en dh) :	88 182,50

Page 1

RECAPITULATION DES TOTAUX PAR PAGE

	N° de la page Nombre article		Montant principal	Majorations défaut déclaration	Pénalités de retard	Majorations de retard	Total page
	1	1	88 182,50	0,00	0,00	0,00	88 182,50
Total	1	1	88 182,50	0,00	0,00	0,00	88 182,50

Arrêté le présent ordre de recettes à la somme de

QUATRE VINGT HUIT MILLE CENT QUATRE VINGT DEUX DIRHAMS ET CINQUANTE CENTIMES

Etabli et rendue exécutoire en application des dispositions de l'article 27 de décret N°451-17-2 du 04 rabbi 1er 1439/23 Novembre 2017 portant règlement de la comptabilité

Date de mise en recouvrement : 13/12/2024 null;le : 28/11/2024

Dressé par le service local d'assiette : Le/ la Président (e) du conseil